

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019 - COMPTE-RENDU 2019-06

Sous la présidence de SCHWALBACH Christian, Maire

Conseillers présents : ZIEHL Anita, DEMERLE Xavier, SPECHT Christiane, KLEIN Christian, KREUTZMANN Herbert, JUNG Pascal, Cécile HANNEMANN, Chris STAB ;

Conseillers absents excusés : HUVER Joseph, SCHEIDLER Jutta, DEMERLE René, JUNG Edouard, BADEN-KIFFER Céline, KNERR Roland.

Secrétaire de séance : Cécile HANNEMANN

.....
Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2019 est validé à l'unanimité.

Le maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Dissolution du budget annexe lotissement
- Suivi des travaux de mise en accessibilité et jardin du souvenir

N° de délibération 2019-06-01 Attribution des lots du marché relatif à la mise en accessibilité de la mairie et de l'église et à la création d'un jardin du souvenir

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'église et pour la création d'un jardin du souvenir. Le marché a été décomposé en 7 lots comme suit :

N° de lot	Désignation du lot
1	VRD – Gros oeuvre
2	Plomberie
3	Serrurerie
4	Plâtrerie
5	Menuiserie intérieure
6	Revêtement du sol
7	Peinture

Le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'appel d'offres pour les différents lots.

N° de lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	GREBIL	97 378,00 €
2	STEINER-WEY	2 982,47 €
3	MULLER	3 663,00 €
4	SIEGRIST	1 026,35 €
5	F AU CARRE	4 594,90 €
6	WINDSTEIN	3 912,75 € Si option parquet flottant 4 084,75 €
7	POINSIGNON	3 800,00 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises pour les montants ci-dessous :

N° de lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	GREBIL	97 378,00 €
2	STEINER-WEY	2 982,47 €
3	MULLER	3 663,00 €
4	SIEGRIST	1 026,35 €
5	F AU CARRE	4 594,90 €
6	WINDSTEIN	4 084,75 €
7	POINSIGNON	3 800,00 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision

N° de délibération 2019-06-02 Assistance à maîtrise d'ouvrage : travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'église et création d'un jardin du souvenir

Le maire propose de faire appel à la Communauté de communes et plus précisément au Responsable « Investissement bâtiments » pour le suivi des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'église et la création d'un jardin du souvenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition du Maire.

N° de délibération 2019-06-03 Adoption de l'Etat de prévision des coupes de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'état de prévision des coupes de l'exercice 2020, décide de la destination des coupes comme suit :

Coupe parcelles N° 1r et N° 7a (produits accidentels) :

- **VENTE DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE DE PRODUITS SUR PIED ET DE HOUPPIER :**
 - Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.
 - Confie l'exploitation des coupes à l'entreprise la mieux disante.
 - Autorise le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais de façonnage et de débardage.
 - Les grumes seront vendues par l'ONF par tout mode de vente en vigueur en fonction des différentes essences, qualités et volumes. (vente, contrat d'approvisionnement (prélèvement de 1% pour frais de gestion) ou à l'amiable à l'unité de produits.
 - Fixe la mise à prix des menus produits à 18 euros/stères. Les lots seront cédés à l'amiable après mise en concurrence. (lots d'une contenance de 20 stères environ)
 - Confie à l'ONF le lotissement et le suivi des lots de menus produits selon le tarif de la prestation conventionnelle.

N° de délibération : 2019-06-04 Travaux au niveau du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Walschbronn-Waldhouse

Le Maire procède à la lecture du courrier du SDIS de Moselle qui a procédé à une analyse des travaux à réaliser au niveau du centre d'intervention de Walschbronn-Waldhouse. Il en ressort la nécessité d'améliorer le bâtiment par la création de vestiaires, la réalisation de quelques travaux de peinture et la mise en conformité électrique pour un coût prévisionnel de 17 000 à 20 000 € TTC.

Le bâtiment étant communal, le SDIS est prêt à engager des travaux pour un montant de 10 000 € TTC.

Le maire présente le budget travaux et propose de donner une suite favorable sous réserve de rencontrer au préalable les services du SDIS afin d'affiner les travaux à réaliser ainsi que le budget et de procéder à l'établissement d'une convention financière.

N° de délibération **2019-06-05** Renouvellement d'un poste informatique

Le poste informatique de la mairie nécessite d'être renouvelé. L'Adjoint Christian KLEIN soumet le devis pour un montant total (écran et unité centrale) de 1 453,18 euros HT.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

N° de délibération **2019-06-06** Achat d'une tireuse pour la salle « La Forge »

Le maire propose d'équiper le bar de la salle « La Forge » d'une tireuse et soumet le devis de l'entreprise GR CAFE qui s'élève à 1 503,91 euros HT.

A ce prix, se rajoutera le coût de l'adaptation de la machine au bar.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

N° de délibération **2019-06-07** Encaissement de chèques

Monsieur le Maire de WALSCHBRONN est autorisé à encaisser les chèques suivants :

- Un chèque d'un montant de 948 euros émanant de GROUPAMA correspondant au règlement du sinistre à l'église (bris de glace)
- Un chèque d'un montant de 162 euros émanant de GROUPAMA correspondant au règlement des honoraires de l'avocat dans le cadre de l'affaire opposant FLON à la commune.

N° de délibération **2019-06-08** Dissolution du budget annexe lotissement

Le Conseil municipal décide la clôture du budget annexe lotissement.

N° de délibération **2019-06-09** Remplacement d'agents

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 (*remplacements*),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vu le Maire,

Le 12 juillet 2019

